



1. Consultation du plan académique de formation

Ce document présente le plan académique de formation 2019-2020. Il donne des informations générales et quelques précisions sur les dispositifs de formation.

La consultation de l'ensemble des informations sur les offres est nécessaire avant de s'inscrire à une action de formation. La connaissance des objectifs et des contenus d'un stage permet de s'assurer qu'il correspond bien à vos attentes.

CONSULTATION du PAF

Consultation à l'aide du moteur de recherche sur les pages de la formation du site académique à l'adresse :

<http://formationdespersonnels.ac-nancy-metz.fr>

🔍 Plan académique de formation 🔍 Second degré ou Personnels de direction ou Personnels ATSS 🔍 Consulter les formations

Consultation sur Gaia avec possibilité de s'inscrire :

<https://partage.ac-nancy-metz.fr>

🔍 Portail ARENA (Accès aux Ressources de l'Education Nationale et Académiques) (depuis un poste administratif, un ordinateur du réseau pédagogique d'un établissement ou depuis un ordinateur personnel)

Pour connaître votre identifiant et/ou en cas d'oubli du mot de passe, les liens sur la page d'accueil de Partage donnent la démarche pour les récupérer.

2. Inscription aux actions de formation

A. Stages à inscription individuelle

La campagne des inscriptions individuelles est ouverte du

mardi 09 juillet 2019 au lundi 23 septembre 2019 à minuit

Les inscriptions se font en ligne sur l'application Gaia (voir encadré ci-dessus).

ATTENTION :

- 🔍 L'ordre des vœux est important pour la sélection des candidatures. Nous vous invitons à y apporter le plus grand soin avant de valider votre inscription.
- 🔍 Lors de votre inscription nous vous invitons à demander la réception par mail d'un récapitulatif de vos candidatures.

Quand et comment s'inscrire ?

Campagne d'avis

Une campagne d'avis succède à la campagne d'inscription, permettant au supérieur hiérarchique d'émettre un avis sur la participation d'un personnel sous sa responsabilité à chaque module demandé.

Deux types d'avis sont possibles :

- avis favorable,
- avis défavorable : celui-ci rend impossible toute convocation du candidat au module. L'avis défavorable doit être motivé.

ATTENTION

La campagne d'avis pour les supérieurs hiérarchiques est ouverte du

mardi 24 septembre 2019 au lundi 30 septembre 2019.